

Charte de la personne accueillie

PRINCIPE GÉNÉRAUX

Principe de non discrimination

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

Droit à une prise en charge ou à un accompagnement

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

Droit à l'information

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

Droit à la renonciation

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

Droit au respect des liens familiaux

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

ARRÊTÉ DU 8 SEPTEMBRE 2003

Droit à la protection

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

Droit à l'autonomie

La prévention de la dépendance est une nécessité pour l'individu qui vieillit.

Principe de prévention et de soutien

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

Droit à la pratique religieuse

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

Respect de la dignité de la personne et de son intimité

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

